

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le mardi 20 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 9 septembre 2016, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Étaient présents :

Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Sabine BEGUIN
, Marc DUPONT, Aurélie LE BOHEC, Jean-Christophe DOLAY, Laurent BEGUIN, Florence PHILIPPE, Jessica BRAZIER

Absents excusés et représentés Caroline NOL donne pouvoir à Florence PHILIPPE
Antoine LEVENT donne pouvoir à Sébastien SOLARI

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Décisions Modificatives et Transfert de crédits.
- Dettes irrécouvrables.
- Dissolution du CCAS et création d'une commission « Action Sociale »
- Point sur la rentrée scolaire
- Point sur les travaux des logements
- Délibération pour le logement du 29 Avenue Frédéric Vieffville.
- Organisation des journées patrimoine.
- Proposition d'adhésion et adhésion des communes de CAMPHIN EN CAREMBAULT et PHALEMPIN, NEUVIREUIL, SAINS LES MARQUION et VIS EN ARTOIS, BELLONNE, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT et OISY LE VERGER, DENAIN, COUCY LES EPPES et EPPES, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé au SIDEN SIAN.
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Aurélie LE BOHEC est élue secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2016-31 : Décisions Modificatives et Transfert de crédits.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à plusieurs travaux il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante : L'excédent de 10 000 € sur les travaux USEDA sera basculé sur la restauration des logements (5000 € en investissement et 5 000 €).

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

L'assemblée prend connaissance de l'arrêté de virement de crédits que Mr le Maire effectué pour mandater la facture des travaux de voirie pour terminer le chemin de la Hayette (supplément de 1953.00 €) dans les temps.

2016-32 Dettes irrécouvrables.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la trésorière relatif aux dettes irrécouvrables.
En effet, le tribunal d'instance à décider l'effacement des dettes pour un total de 605.16 €

Après avoir pris connaissance du détail des dettes à effacer et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'effacement des dettes pour un total de 605.16 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2016-33 Dissolution du CCAS et création d'une commission « Action Sociale »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec la loi dite loi Notre, les communes ont la possibilité de dissoudre le CCAS.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS

Cette mesure est d'application au 31 décembre 2016.

Le conseil exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune, ainsi que ces biens.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2016-34 Création d'une commission action sociale

Suite à la dissolution du CCAS de Chevresis-Monceau,

Le conseil municipal décide la création d'une commission action sociale dont les membres sont les suivants :

- Monsieur Sébastien SOLARI
- Monsieur Jean-Christophe DOLAY
- Madame Florence PHILIPPE
- Madame Caroline NOL
- Monsieur Laurent BEGUIN
- Madame Josiane MEZIERES
- Madame Janine COMPERE
- Madame Alexandra BREBANT
- Monsieur Antoine BOLLE

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
11	0	0	0

Point sur la rentrée scolaire.

Une personne de la Ferté Chevresis a été recrutée au titre d'accompagnateur de bus et d'agent d'entretien

Mme FITZ est venue pour effectuer un comptage : 29 élèves fréquentes l'école maternelle ; 26 enfants fréquentes le CP-CE1-CE2 et 27 enfants fréquentes le CE2-CM1-CM2.

Vu le nombre d'élèves par classe et la superficie des classes : les enfants sont serrés.

Le tableau numérique a été mise en place après la rentrée

Les parents et les instituteurs se sont rencontrés : ils se sont interrogés sur la sécurité aux abords de l'école.

Le bus du midi a été supprimé : la commune de Chevresis-Monceau a eu d'information officielle.

Les élus de Chevresis-Monceau s'interrogent sur la sécurité des enfants car les locaux scolaires ne sont pas assez grands pour recevoir autant d'enfants.

Les élus de Chevresis-Monceau constatent la mauvaise organisation du syndicat des écoles regroupées (absence de transmission des informations, mauvaise organisation de la cantine lors des premiers de classe, problème de piscine,...)

Les élus de Chevresis-Monceau s'interrogent sur les intérêts pour la commune de Chevresis-Monceau de rester au syndicat des écoles.

Point sur les travaux des logements

- Le problème d'humidité et fuite dans la cave du logement de l'appartement 2 rue de la place a été réparés par la CCVO
- Relancer l'entreprise qui va effectuer les petits travaux dans les logements.
- Point sur les vacances de logements.

2016-35 Délibération pour le logement du 29 Avenue Frédéric Vieville.

Un particulier qui souhaite occuper le logement du 29 avenue Frédéric Vieville fait les travaux de rénovation, avec l'accord du maire, à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose de lui accorder une période de gratuité de loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer 3 mois de loyers gratuits à ce particulier pour avoir effectué des travaux de rénovation du logement du 29 avenue Frédéric Vieville.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
11	0	0	0

2016-36 Proposition d'adhésion et adhésion des communes de CAMPHIN EN CAREMBAULT et PHALEMPIN, NEUVIREUIL, SAINS LES MARQUION et VIS EN ARTOIS, BELLONNE, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT et OISY LE VERGER, DENAIN, COUCY LES EPPES et EPPES, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé au SIDEN SIAN.

Le Conseil Municipal n'accepte pas :

- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».**

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
2	9	0	0

Questions et informations diverses

- Accord de la Préfecture pour le transfert du bureau de vote : désormais implanté à la salle de l'ancienne école
- Livraison du tracteur fin septembre
- Journée du patrimoine : ouverture de la chapelle avec les grilles. L'Eglise est restée fermée pour raison de sécurité.
- La CCVO a curé le fossé du marais communal rue du Chalet
- La CCVO a bouchée les issues de secours et les fenêtres du local ex salle des fêtes : les élus devront s'interroger sur le devenir de ce bâtiment.
- Un élu propose un spectacle pour la fête communale
- Des demandes de lampadaires supplémentaires ont été formulées à un élu.
- l'enlèvement du panneau interdiction de stationner en début du village et remplacé par une signalisation équestre fait des mécontents
- Le chemin rue de la Hayette se déforme : revoir l'entreprise réalisatrice des travaux
- La sécurité du village sera le projet essentiel de 2017.

Séance levée à 20 heures 00